|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **POSTE A PROFIL (PAP)**  **Enseignant spécialisé en maison départementale de l’autonomie (MDA)** | **FICHE DE POSTE ANNEE 2021** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **IDENTIFICATION DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Statut : enseignant mis à disposition du GIP dans le cadre de la convention constitutive de la MDPH de l’Hérault signée par le recteur d’académie le 21 décembre 2005.  L’enseignant dispose du CAPPEI ou d’un titre équivalent. |
| **DESCRIPTION DU POSTE** | Placé sous l’autorité de l’inspecteur d’académie directeur des services de l’éducation nationale, sous la responsabilité pédagogique de l’IEN-ASH et sous l’autorité fonctionnelle du Chef de service Evaluation, l’enseignant spécialisé en MDPH/MDA est membre de l’équipe pluridisciplinaire d’évaluation.  Il participe à la mise en œuvre de la politique institutionnelle et des compétences relatives à la mission d’évaluation des enfants et adolescents en situation de handicap. |
| **MISSIONS ET COMPETENCES** | **CONNAISSANCES**  **ET COMPÉTENCES**  **MOBILISABLES** | **Missions**  • L’enseignant en MDPH/MDA participe à l’accueil et à l’évaluation dans son champ de compétences de situations individuelles permettant l’ouverture des droits et des prestations des personnes handicapées, notamment en matière de compensation du handicap, d’orientation éducative, scolaire et préprofessionnelle,  • Il contribue à l’élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation,  • Il agit en tant que conseiller technique auprès des usagers, des autres membres de l’équipe, des agents instructeurs et des autres partenaires, si nécessaire.  -Il assure la communication avec les ERSH sur des dossiers sensibles  **Activités du poste**   * Évalue les besoins des personnes handicapées dans son champ de compétence : * entretiens individuels avec les familles lors de permanences téléphoniques ou physiques, * étude des éléments scolaires du dossier fourni par la famille, * travail en lien avec les enseignants référent handicap et de tous les professionnels autour du jeune, * recherche autant que de besoin, des avis complémentaires auprès des personnes concernées par le cas d’un enfant, d’un adolescent, * Prépare les dossiers et les fiches de synthèse pour l’équipe pluridisciplinaire et oriente les dossiers en fonction du degré de complexité de la situation, * Prévenir les situations critiques en se saisissant des différents dispositifs (PCPE, dispositif emploi accompagné etc.) * Présente les dossiers enfants et adolescents à l’équipe pluridisciplinaire, * Participe à l’élaboration du plan de compensation et du projet personnalisé de scolarisation, * Participe aux réunions internes et avec les partenaires, * Travaille sur le logiciel métier * Rend compte de son activité et contribue à l’évaluation des actions menées, * Participe à la création / actualisation d’outils et de supports nécessaires à l’activité. (déploiement du Système d’Information)   **Compétences requises**   * Capacité à s’approprier les outils d’évaluation (guide barème, guide d’évaluation, plan de compensation, logiciels spécifiques….), * Avoir des capacités de communication et des aptitudes au relationnel, * Posséder une capacité affirmée au travail d’équipe (dans le cadre d’un partenariat pluri-catégoriel), * Participer activement aux évolutions institutionnelles * Participation à des travaux pluridisciplinaires, * Expérience concernant les questions relatives aux personnes handicapées, * Connaissance ou volonté d’acquisition des dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées, * Connaissance ou volonté d’acquisition de la législation relative à l’aide adaptée à la scolarisation des élèves en situation de handicap, * Capacité d’analyse et de synthèse, * Rigueur et méthode, * Capacité à gérer les situations sensibles, * Connaissance et maîtrise du numérique. * Loyauté envers les autorités compétentes |
| **CONDITIONS D’EXERCICE** | **ORGANISATION DU SERVICE** | * Lieu d’exercice : MDPH/MDA à Montpellier * Horaires de service et contraintes particulières :   - quotité de temps de travail : 35h / semaine,  - horaires de travail : l’enseignant suit les règles de gestion du temps de travail applicable à la MDPH/MDA. Néanmoins, une tolérance d’aménagement horaires sur ce poste, permet de libérer le mercredi après-midi pour ceux qui le souhaitent (le chef de service pourra être amené à leur demander de travailler exceptionnellement un mercredi après-midi pour raison de service),  - droits à congés annuels  pour un temps plein : 31j + 2j + 26j de RTT annualisés.   * Les effets de la mise à disposition sont : * Une rémunération correspondante à l’emploi dans le corps d’origine, * Un pouvoir disciplinaire conservé à l’administration d’origine qui évalue et accompagne l’enseignant dans le cadre du PPCR ; mais qui reçoit de l’organisme d’accueil des rapports sur la manière de servir de l’enseignant, * Des conditions de travail fixées par l’organisme d’accueil, * L’autorisation de travail à temps partiel et l’octroi de formation professionnelle restent de la responsabilité de l’administration d’origine. |
| **MODALITES DE CANDIDATURE**  **et**  **NOMINATION** | Les candidatures seront accompagnées d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae.  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés |
| **CONTACT** | IEN-ASH |